

Ecole élémentaire LE PARC
9, Le Parc
69360 SAINT SYMPHORIEN d'OZON
☎ 04 78 02 73 43
✉ ce.0692896y@ac-lyon.fr

PROCES VERBAL
CONSEIL d'ECOLE
Le 17 novembre 2014

Personnes présentes :

Equipe enseignante : Mmes Alberti, Chapuis, Kouidri, Pépin, Rabatel, Raffin, Torillec, Veracruz ; Mr Guichard.

Education Nationale : Mr Petiot (DDEN)

Représentants de la mairie : Mmes Morat, Simian.

Parents élus : Mmes Cornuault, Latruffe, Millet, Perinet, Revel.

Personnes excusées :

Education Nationale : Mr Haselbauer (SIEN)

Parents élus : Mmes Chevrant-Breton et Lemesre

Equipe enseignante : Mme Paganon

1) Accueil des nouveaux membres :

Chaque membre du Conseil d'école se présente.

Madame Alberti rappelle que les parents élus en tant que suppléants peuvent assister au conseil d'école s'ils le souhaitent mais qu' en cas de vote, seuls les titulaires pourront s'exprimer.

2) Point sur les travaux et les nouveaux équipements :

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour les 2 classes repeintes cet été et pour l'achat d'un tableau numérique informatique (TNI) accompagné d'un ordinateur portable pour une classe.

Les enseignantes font la demande d'équiper l'école d'un TNI par an et de renouveler le mobilier scolaire d'une classe par an avec du mobilier ajustable et réglable en fonction de la taille des enfants. Certains mobiliers sont anciens et les enfants ne sont pas toujours très bien installés. Madame Simian va le proposer au budget qui sera voté en mairie.

Tous les luminaires dans les classes, les couloirs et le préau ont été changés également cet été.

Les agents d'entretien de la commune sont très réactifs et les enseignants tiennent à les remercier car ils interviennent rapidement au moindre problème.

Monsieur Guichard tient également à remercier la mairie pour sa participation financière en faveur de l'équipement spécifique nécessaire aux enseignants du RASED.

Les parents font la demande d'installer des porte - manteaux ou des portants pour que les enfants qui restent à la garderie puissent mettre leur vêtements.

3) Vote du règlement de l'école :

Un nouveau règlement simplifié de l'école a été rédigé. La directrice tient à la disposition des parents le règlement départemental qui sert de base à l'élaboration du règlement de l'école.

L'équipe enseignante tient à ce que ce règlement tienne sur une feuille pour pouvoir être transmis à toutes les familles dans les cahiers de liaison.
La directrice en a proposé la lecture aux parents élus.

Les enseignantes ont tenu à préciser que les portables et les objets issus des nouvelles technologies sont interdits à l'école. Il est souhaitable aussi de veiller aux chaussures des enfants qui doivent être confortables et sans danger pour une journée de classe à l'école.

Le règlement de l'école est accepté à l'unanimité.

4) L'Organigramme de l'Education Nationale :

Dans le premier degré :

Il y a les enseignants et la directrice qui travaillent à l'école. La directrice est un coordinateur de l'équipe et fournit le travail administratif de l'école mais ce n'est pas la supérieure hiérarchique des autres enseignants.

Elle joue un rôle de médiateur entre les familles et les enseignants si besoin.

Les enseignants ont un Inspecteur de l'Education Nationale (IEN) comme supérieur hiérarchique et ce dernier a en charge une circonscription c'est-à-dire un regroupement de plusieurs écoles d'un secteur géographique donné.

Dans cette école, nous dépendons de la circonscription de Mions, l'IEN s'appelle Monsieur Haselbauer.

Au dessus, il y a l'Inspecteur d'Académie : monsieur Bagland. Il s'occupe du premier et du second degré. Il a le titre de DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale).

La directrice rappelle que nous sommes une école publique et nous acceptons tous les élèves qui sont de notre secteur géographique défini par la mairie.

Certains enfants sont dans cette école sous dérogation qui est autorisée par la municipalité. Lors d'une dérogation, l'avis des directeurs (celui de l'école de secteur et celui de l'école souhaitée) et de l'IEN sont précisés mais c'est en dernier lieu la municipalité de l'école demandée qui tranche.

Pour les élèves qui dépendent de l'ASH (handicap reconnu) comme les élèves de CLIS, le secteur géographique est élargi et est défini par l'Inspection Académique.

Madame Simian a reçu un courrier pour connaître les effectifs prévisionnels de la prochaine rentrée qu'elle doit transmettre à l'IEN. Il s'agit surtout des chiffres pour l'école maternelle pour les entrées en première année de maternelle.

5) Questions des Parents

Classe de neige : Les 8 élèves de CM2 de la classe de CM1/CM2 partiront-ils ?

C'est un projet pédagogique de classe et non de niveau. L'enseignant doit monter un projet pour une classe avec son effectif.

Il y a 29 élèves qui sont susceptibles de partir dans la classe de Madame Torillec cette année et celle-ci ne pourra pas emmener les 8 autres CM2 de l'autre classe de l'école. Le projet ne pourrait être accepté par l'Inspection Académique.

Les 8 CM2 feront autre chose avec leur enseignante et leur classe.

L'équipe enseignante fait son possible pour que chaque enfant puisse partir au moins une fois dans sa scolarité.

La mairie alloue la même subvention que l'année dernière et l'association des parents d'élèves a voté sa participation de 50 € par enfant.

Calendrier par l'association des parents :

Comme le projet de vente des calendriers envisagé par les parents va tomber au même moment que la photo de classe, ces derniers reportent ce projet.

Les enseignantes vont faire la photo de classe la semaine prochaine avec le même photographe que l'an dernier.

Ce sera la même formule que l'an dernier.

Le photographe veillera à photographier les enfants sur un fond uni pour que ces photos puissent être utilisées pour des dossiers d'inscriptions mais elles ne seront pas conformes aux normes en vigueur pour l'élaboration de papiers d'identité.

Subvention pour les classes par l'Association de Parents d'Elèves :

Un chèque de 700 euros avait été remis au cours de l'an dernier par l'association de parents aux enseignantes qui ont choisi de se partager le montant par classe (aux alentours de 80 euros).

Madame Alberti a ainsi acheté des livres pour un travail en partenariat avec le collègue

Pour Mesdames Kouidri, Véracruz et Raffin du cycle 2, les enseignantes recherchent une conteuse, ou une animation en lien avec la littérature de jeunesse.

Elles souhaiteraient pourvoir également monter un projet d'équitation sur 3 jours pour les 3 classes sans nuitée. Elles se sont renseignées auprès de plusieurs structures mais les montants envisagés semblent un peu élevés et elles souhaiteraient savoir si l'association de Parents d'élèves pourraient les aider à faire diminuer le coût.

Mesdames Pépin et Rabatel ont monté un projet alliant littérature et histoire et différentes sorties sont prévues : une sortie à Pérouges, et une sortie en Ardèche pour la grotte Chauvet.

Le montant estimé est de 13 euros par sortie et par jour. Elles souhaiteraient pouvoir avoir une aide financière de l'association de parents. Celle-ci a également été votée et s'élève à 1200 € .

Travaux dans le Parc :

Les appartements devraient être livrés en juin 2015.

Le constructeur s'est engagé à remettre le parc en l'état .

La flaque devant l'école maternelle a été signalée aux agents techniques pour qu'ils essaient de trouver une solution.

Abri devant l'école :

Certains parents souhaiteraient pouvoir s'abriter devant le portail de l'école en cas de pluie.

La mairie aimerait améliorer le Parc et garde en mémoire l'idée des parents mais cela représente un coût non négligeable.

La haie du passage piétonnier vers l'école privée :

Les parents demandent qu'elle soit taillée, les agents techniques vont intervenir au plus vite.

L'inter phone à l'école :

Il y a déjà un deuxième interphone installé dans l'école. Il y a eu récemment un souci avec un élève qui n'a pas pu rentrer à l'école pendant le temps scolaire.

Les enseignantes vont essayer de s'organiser pour remédier à ce problème et faire en sorte que

quelqu'un soit toujours présent pour répondre à l'interphone.

Périscolaire :

Les responsables du temps périscolaire auraient eu du mal à trouver les clefs du portail pour permettre l'entrée des secours et à trouver les fiches d'urgence pour joindre les familles. Madame Simian sait que les fiches d'urgence sont bien à l'école et va en reparler avec Viviane et l'équipe du périscolaire.

Le cinéma :

Les séances du matin sont réservées aux enfants de maternelle. Les séances de l'après - midi, vont malheureusement dépasser le temps scolaire de l'après midi. Les enseignantes essaient de trouver une solution.

Problème relationnel :

Plusieurs enfants se sont plaints d'une personne qui s'occupe de la garderie du matin et de la cantine. La mairie va la rencontrer au plus vite. De son côté, Madame Simian va rencontrer des familles d'enfants ayant un mauvais comportement vis-à-vis du personnel municipal pendant le temps de cantine. La mairie réfléchit actuellement à la possibilité de déplacer les locaux de la cantine pour la rentrée 2015 – 2016.

Fête de l'école / Kermesse :

La kermesse aura lieu le samedi 27 juin 2015 au matin pour les écoles maternelle et élémentaire du Parc. Elle aura lieu à l'Espace Louise Labé.

6) Date des prochains conseils d'école :

Les dates suivantes sont retenues :

Conseil du deuxième trimestre : le lundi 9 mars 2014 à 18H30

Conseil du troisième trimestre : le lundi 1^{er} juin 2014 à 18H30

La directrice
Mme ALBERTI

La secrétaire
Mme RAFFIN